

## RESUME ANALYTIQUE

Le présent rapport évalue les études effectuées par le FMI entre 1999 et 2008. Il en examine essentiellement l'utilité pratique et l'utilisation, mais aborde également la qualité technique, et la gestion de la recherche. La recherche est définie au sens large afin d'englober la plupart des publications analytiques du FMI, allant des documents axés sur la surveillance, par exemple, les documents de la série des Questions générales préparés pour les consultations au titre de l'article IV et les chapitres analytiques des *Perspectives de l'économie mondiale* et des *Rapport sur la stabilité financière dans le monde*, à des études davantage théoriques comme les documents de travail et les publications dans des revues externes. Ces documents forment un vaste ensemble d'études, de l'ordre de 650 publications par an, dont le coût représente environ 10 % du budget du FMI.

On constate que les études du FMI sont très consultées, qu'elles incluent un grand nombre de publications de haute qualité et utilité, et qu'elles sont appréciées par les autorités des pays et les chercheurs. Cela est particulièrement vrai pour les *Perspectives de l'économie mondiale* et les *Rapport sur la stabilité financière dans le monde*, mais aussi pour beaucoup d'autres publications. Néanmoins, plusieurs questions méritent d'être adressées.

Premièrement, l'utilité pratique de la recherche est souvent limitée faute de consultation préalable des autorités des pays sur les thèmes qu'elles couvrent et d'une connaissance suffisante des contextes nationaux et institutionnels. En outre, certaines questions importantes, comme les relations macrofinancières et divers aspects de la politique monétaire, ne sont pas, selon les autorités, traitées de façon satisfaisante. Pour améliorer l'utilité pratique des études, le FMI devrait procéder périodiquement à des revues stratégiques de la fonction et de l'utilisation de ses « produits » afin d'établir s'ils devraient être renforcés, repensés ou abandonnés. La consultation des autorités sur les thèmes étudiés et l'examen des résultats devraient être une pratique standard. Des contacts plus fréquents avec les autorités dès les premiers stades du processus ainsi que des durées d'affectations à un pays plus longues pour les membres des missions renforceraient le contexte national et institutionnel des études.

Deuxièmement, la qualité technique des études du FMI est très inégale. Celle des *Perspectives de l'économie mondiale*, des *Rapport sur la stabilité financière dans le monde* et des publications externes est en général très élevée. Par contre, celle des documents de la série des Questions générales et des documents de travail est inférieure et plus variable. Pour améliorer la qualité, il convient de prévoir des ressources et des délais suffisants pour chaque projet d'étude, même si cela se traduit par une diminution du nombre de publications. L'examen des études devrait être renforcé pour en rehausser la qualité et prévenir la publication d'études de moindre qualité.

Troisièmement, les autorités de nombreux pays ont signalé que les études du FMI servaient à faire passer un message et de nombreux fonctionnaires de l'institution ont indiqué qu'ils se sentaient souvent obligés d'aligner leurs conclusions sur les opinions du FMI. Pour en améliorer la qualité et la réputation, et en développer l'utilisation, les documents de travail devraient refléter les résultats des analyses techniques même si elles ne correspondent pas aux messages avancés dans les documents préparés lors des activités de surveillance.

Enfin, il est nécessaire de mieux hiérarchiser et coordonner les études au sein du FMI. À cet effet, la Direction devrait désigner un Coordinateur des études (CE), haut fonctionnaire de l'institution qui serait chargé d'en coordonner les études, notamment en établissant des normes pour les revues de qualité et des règles de publication, de promouvoir une plus grande ouverture d'esprit et de s'attaquer aux autres points faibles identifiés dans la présente évaluation. Le Coordinateur devrait préparer, à titre indicatif, un programme de recherche à moyen terme en consultation avec les pays membres et le Conseil d'administration, et leur fournir un rapport annuel sur l'état d'avancement de son application. Cependant, il faudra s'assurer que ce programme à moyen terme n'amène pas d'autres thèmes dignes d'intérêt à être négliger.